



PLAN D'ACTION du Canada sur les engins fantômes

Comment nous luttons contre les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (engins fantômes) qui sont une source de débris plastiques marins peuvent nuire aux animaux marins, aux stocks de poissons et aux habitats

● Phase 1 (2019-2024) :

**Renforcer les capacités et les connaissances,
et devenir des leaders mondiaux**

Identifier les engins fantômes dans nos eaux et s'y attaquer en :

- imposant l'obligation de déclarer les engins perdus des pêches commerciales à l'aide du Système en ligne de déclaration des engins de pêche
- aidant les partenaires à obtenir et à tester des technologies
- récupérant plus de 2,470 tonnes d'engins perdus et 925 km de cordes au Canada et à l'étranger
- soutenant l'élimination responsable des engins en fin de vie et des engins fantômes
- travaillant avec des partenaires internationaux, tels que les Nations Unies et l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes

● Phase 2 (2024-présent) :

Moderniser les pêches du Canada

Afin de prévenir l'utilisation d'engins fantômes, nous sollicitons les commentaires des groupes autochtones et des intervenants pour :

- Établir les meilleures pratiques de gestion pour prévenir les pertes d'engins
- Élaborer des règlements sur la façon dont les pêcheurs gèrent les engins

● Phase 3:

Gérer les pêches du Canada

Mise en œuvre des pratiques exemplaires et de nouveaux règlements élaborés au cours de la Phase 2 pour prévenir et de réduire l'impact des engins fantômes, qui sont adaptés à des pêches spécifiques et guidés par la rétroaction des partenaires et les évaluations des risques.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2024

Cat. No. Fs23-759/2024F-PDF
ISBN 978-0-660-75047-7



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada